

CHRONIQUE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1950

LA VIE ADMINISTRATIVE

MM. Brouillet et Rodière, appelés à de nouvelles fonctions, sont nommés secrétaire généraux honoraires et membres honoraires du Conseil des Ministres.

M. Vimont, conseiller d'ambassade, et M. Cartry, nommés respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint du Gouvernement Tunisien, ont pris officiellement possession de leur nouveau poste.

Des modifications ont été également apportées à la structure administrative du Gouvernement Tunisien :

— les fonctions de Conseillers auprès des Ministres sont supprimées par décret du 7 septembre. Les titulaires de ces fonctions travailleront désormais dans le cadre du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien.

— d'autre part, un décret scellé le 28 septembre a défini les attributions du Ministre d'Etat. Relèvent notamment de son autorité : le Service des Communes, les affaires intéressant le culte musulman, la tutelle des communautés israélites. Les questions concernant la direction, le contrôle et la discipline des agents tunisiens d'autorité sont instruites par ses soins et soumises, pour règlement, au Premier Ministre.

LA VIE FINANCIÈRE

Durant le mois de septembre, s'est réunie à la Direction des Finances la Commission chargée de l'attribution des lettres d'établissement et d'agrément et de l'octroi de la garantie de l'Etat instituée par le décret du 17 juin 1946. Au cours de cette réunion, tenue le 1^{er} septembre 1950, elle a accordé cinq lettres de crédit-démarrage à court terme pour un montant total de 22.900.000 francs, ainsi qu'une lettre de crédit à titre de prêt aux étrangers pour un montant de 1.000.000 de francs.

Aux Sociétés tunisiennes de prévoyance, la commercialisation des céréales de la dernière récolte a conservé un rythme normal, bien qu'en régression sur le mois d'août au cours duquel les S.T.P. avaient bénéficié d'apports très élevés en raison des grèves qui mettaient les commerçants dans l'impossibilité de stocker.

Il a été acheté environ 173.000 quintaux de blé dur, 10.000 quintaux de blé tendre et 86.000 quintaux d'orge.

L'effort entrepris pour le dégagement des stocks bloqués dans les centres de l'intérieur par la grève s'est poursuivi jusqu'à son achèvement.

Pendant la même période il a été livré à l'exportation 49.700 qx de blé et 47.700 qx d'orge et à la minoterie 13.100 qx de blé.

Les instructions pour le paiement des compléments de prix ont été diffusées en fin de mois et les premiers compléments pourront être réglés dans la première quinzaine d'octobre.

Des prêts de semences ont été demandés dans plusieurs caïdats. Ces demandes vont être examinées très prochainement par la Commission administrative prévue à cet effet. La mise en place des semences a été amorcée, mais ne pourra être réalisée qu'à la suite des conclusions de la commission susvisée.

Les prêts en espèces sur le fonds spécial de grêle seront mis en distribution au début octobre pour 17 millions environ.

A l'Office Tunisien de Cotation des valeurs mobilières, une stagnation des cours a pu être observée pendant les neuf séances tenues en septembre. Toutefois, l'ensemble du marché permet de déceler un signe de fermeté.

Le volume des titres échangés reste encore très réduit, il s'agit d'un marché panaché d'offres et de demandes à cours limités qui se rejoignent difficilement.

Les cours des valeurs à revenu fixe restent stables; la Caisse Foncière notamment conserve son cours de 800 francs. Parmi les sociétés concessionnaires aucun changement ne s'est produit. Au groupe des Banques, la Banque de Tunisie a regagné ses pertes antérieures. Les sociétés agricoles ont maintenu leurs cours précédents. Dans le compartiment des valeurs industrielles et immobilières on peut noter une légère reprise des Etablissements Schwich et Baizeau.

Les transactions sur les valeurs minières ont été nulles.

LA VIE SOCIALE

Au terme de travaux législatifs déjà signalés à cette même place, trois décrets, publiés au cours du mois d'août, ont apporté au droit social tunisien des additions ou des correctifs concernant :

— le certificat de travail et la garantie des droits du personnel salarié en cas de cession ou de transformation juridique des entreprises;

— les modalités d'application du repos hebdomadaire;

— les conditions d'âge imposées aux membres des syndicats professionnels chargés d'exercer un mandat au nom de leur organisation.

On constate au mois de septembre une recrudescence marquée des mouvements revendicatifs dans les milieux ouvriers. La hausse saisonnière des prix n'est sans doute pas étrangère à cette inquiétude. Quoi qu'il en soit les Centrales syndicales réclament avec insistance un rajustement approprié des salaires.

Des mouvements de grève se sont développés, d'une manière d'ailleurs sporadique, dans différents secteurs de l'économie, notamment dans les mines et dans les silos. Presque tous ont été de très courte durée.

Dans les salines, cependant, un conflit de caractère plus aigu a éclaté le 11 septembre et ne s'est achevé que le 6 octobre après une intervention conciliatrice des Pouvoirs Publics.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

La seule manifestation artistique notable du mois — il est déjà remarquable qu'en plein été une telle initiative ait pu être prise — a été l'organisation du « Salon d'été » de peinture, qui a tenu ses assises à Carthage, sous les auspices de la Municipalité.

On a noté vingt-six exposant, qui en majorité habitent Carthage et ses environs immédiats.

L'exposition a été inaugurée en présence du Directeur de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et S. A. le Prince Chadly Bey a acquis deux œuvres remarquées.

Le succès de ce salon « de banlieue » fait espérer le renouvellement de semblables initiatives.